

# Les consignes aux populations (voir aussi dans "procédures de vigilance et d'alerte cyclonique)

## Dès le début de la saison cyclonique (juin)

- Nettoyez les ravines proches de la maison (pour une bonne évacuation des pluies) et élaguez les arbres voisins.
- Rangez dans un abri les tôles, planches qui pourraient s'avérer des projectiles dangereux lors de vents forts.
- Consolidez la maison au niveau de ses issues (portes et fenêtres). Vérifiez et consolidez le cas échéant la toiture.
- Veillez au bon entretien du système d'évacuation des eaux pluviales (chenaux, gouttières, ...).
- Constituez et stockez, en lieu sûr, une réserve alimentaire raisonnable de longue conservation : riz, haricots, conserves, sucre, huile, lait en poudre ou stérilisé, biscuits, ...
- Prévoyez une réserve d'eau potable en quantité suffisante pour la famille pour plusieurs jours (au moins 10 litres par personne).
- Stockez en un lieu défini et accessible les équipements et outils susceptibles d'être utilisés après un cyclone : hache, scie, clous, marteaux, bâches, contre-plaqués, bidons plastique de type jerrycan, serpillières, seaux, ... ainsi que de l'eau de javel.
- Disposez en un lieu facile d'accès et connu de tous, d'une trousse de premier secours : pansements, alcool à 70 ou 90°, mercryl, coton hydrophile, compresses, sparadrap, ...
- Prévoyez un poste de radio portatif à pile avec réserves de piles, ainsi que des moyens d'éclairage de secours : lampes électriques avec réserves de piles, bougies, lampes à gaz ou à pétrole avec allumettes, voire groupe électrogène avec réserve de carburant.
- Assurez-vous que vous et votre entourage connaissez les consignes de sécurité, que vos vaccinations contre le tétanos et la polio sont à jour.

## Dès le déclenchement de la phase ORANGE puis en phase ROUGE

- Enlevez autour de la maison les objets tels que tôles, planches, bidons, susceptibles d'être soulevés et emportés par les vents et de devenir autant de projectiles dangereux.
- Haubannez les cases légères et auvents : cordes ou câbles, blocs de pierre, pieux ...
- Dans les maisons non fixées au sol (cases ou caravanes) qui seront impérativement évacuées en cas de confirmation de la menace, disposez sur le plancher des objets lourds tels que des blocs de pierre, pour augmenter l'adhérence. Consolidez, éventuellement, les portes et fenêtres par des panneaux en bois cloués s'il n'y a pas de volets ; renforcez, en les attachant, les crochets et crémones.
- Protégez les baies vitrées à l'aide de feuilles de contre-plaqué (plus de 5 mm d'épaisseur) placées à l'extérieur. A défaut, placez sur les deux faces, en diagonale et en médiane, des bandes de papier adhésif de grande largeur qui éviteront les projections de bris de verre en

cas d'impact avec des objets emportés par le vent.

- Organisez, si cela n'a pas été déjà fait plus tôt, votre survie par le stockage de nourriture et matériels divers (cf consignes d'avant saison).
- Commencer à démonter les antennes de télévision, voire de radio extérieures.
- Faites le plein de carburant du véhicule, mais évitez d'entreprendre de longs déplacements.
- Débranchez le système de remplissage de la citerne d'eau pluviale et protégez le réservoir le cas échéant.
- Rentrez à l'abri les animaux : cheptel, volailles ainsi que chiens, chats, ...
- Mettez les documents personnels (papiers d'identité, carnet de vaccination, carte de groupe sanguin notamment) à l'abri, hors d'atteinte de l'eau, ainsi que les aliments, la trousse à pharmacie et autres biens.
- Restez à l'écoute des émissions d'information diffusées par les chaînes de télévision et de radio (RFO et RCI notamment).

### **Consignes particulières destinées aux marins pêcheurs et plaisanciers :**

- Suivre les informations mises en place par les capitaineries et les municipalités.
- Mettre à l'abri tous les matériels de pêche, et éventuellement vos petites embarcations.
- Rester à l'écoute des fréquences d'urgence et des bulletins météorologiques, afin de rallier la terre et les ports protégés en cas de confirmation de la menace.

### **Consignes particulières destinées aux commerçants et entreprises :**

- Placer les denrées périssables et de valeur, hors d'atteinte de l'eau.
- Démonter les installations aériennes, échafaudages ; mettre les grues en girouette sur les chantiers, ou les démonter si possible.

## **Lors du déclenchement de la phase ROUGE puis VIOLETTE le cas échéant**

- Regagnez votre domicile et regroupez autant que possible l'ensemble des membres de la famille. Une fois dans les habitations et les abris, ne plus circuler.
- Si le domicile n'est pas une construction solide ou s'il est placé dans une zone à risque (inondation ou marée de tempête), gagnez un abri sûr signalé par les services municipaux, les centres de secours des sapeurs-pompiers, la police nationale ou la gendarmerie.
- En cas d'hébergement dans un de ces abris mis à disposition par la commune, ou chez des amis ou familles, faites connaître ce choix aux voisins ou à la famille et s'y tenir.
- Démontez les antennes de télévision si cela n'a pas été fait et débranchez-les.
- Si cela n'a pas encore été fait, protégez les baies vitrées, fermez ensuite solidement toutes les issues
- Restez à l'écoute des émissions de radio, RFO et RCI notamment, pour entendre les

communiqués des autorités, les bulletins météorologiques ....

## **PENDANT le PASSAGE du cyclone**

- Ecoutez les émissions de radio, qui vous tiendront informés de l'évolution du cyclone.
- Attention, une accalmie relative des conditions n'est pas forcément synonyme d'amélioration durable (exemple : passage de l'oeil sur le territoire qui ne doit pas faire relâcher la vigilance de chacun et n'autorise absolument pas la sortie).
- Ne quittez votre abri sous aucun prétexte, jusqu'à la fin de l'alerte cyclonique, ou au moins la phase d'organisation des secours diffusée par la radio. Les déplacements et la circulation des véhicules sont strictement interdits.
- Suivre scrupuleusement toutes les consignes qui pourraient alors être annoncées.
- Soyez en mesure de procéder aux travaux de consolidation des portes et fenêtres de la maison ou de l'appartement, si nécessaire.
- Coupez le courant électrique du réseau ; éloignez vous des baies vitrées.

## **APRES le PASSAGE du cyclone, une fois la sortie autorisée**

- Tant que la fin d'alerte (vigilance VERTE) n'est pas diffusée, restez à proximité immédiate de votre habitation ; ne prenez pas votre véhicule et n'encombrez pas les réseaux routiers susceptibles d'être encore utilisés par les services de secours, ou pas encore dégagés.
- Si vous êtes blessé ou malade, prévenez ou faites prévenir les équipes médicales d'urgence (médecins, sapeurs-pompiers, centre de secours le plus proche, ...).
- Procédez à une reconnaissance des environs immédiats de votre domicile. Signalez le cas échéant les blessés ou victimes éventuelles parmi vos proches et voisins aux services de secours (police, gendarmerie, sapeurs-pompiers, ...).
- Aidez les équipes d'intervention au dégagement des itinéraires et des voies de circulation.
- Rassemblez en un seul lieu les éventuels animaux morts (chiens, chats, cheptel, volaille, ...) afin que les services concernés procèdent à l'évacuation et au traitement des carcasses.
- Même en phase de retour à la vigilance VERTE, évitez les déplacements en véhicule et lorsqu'ils sont nécessaires, conduisez avec la plus grande prudence.
- Ne touchez pas et signalez immédiatement les fils électriques rompus et tombés à terre.
- Procédez aux réparations d'urgence de l'habitation si elle a souffert.

### **Sur le plan alimentaire :**

Ne consommez jamais l'eau de la citerne, ni l'eau du réseau de distribution, des informations à ce sujet seront diffusées par la radio et la télévision. En attendant, utilisez l'eau minérale potable mise en réserve.

En cas d'urgence, si vous ne disposez pas d'eau potable en bouteille, deux solutions vous sont offertes :

- faire bouillir l'eau pendant 10 minutes puis la " battre " pour la réoxygéner ;
- ajouter 3 gouttes d'eau de javel reconstituée par litre d'eau que vous aurez filtrée au préalable, agiter et laisser reposer au moins 30 minutes.

En cas de coupure prolongée d'énergie électrique, ne consommez pas les aliments restés trop longtemps au réfrigérateur ou congélateur.